



Martial SADDIER

Député de la Haute-Savoie
Maire de Bonneville
Vice-président de l'Association des Maires de France

Dispofi
Monsieur Gilles MANENT
Les Portes d'Espagne – Bât 2
99 Route d'Espagne
31100 TOULOUSE

MS/VL/13/1354

Bonneville, le 20 décembre 2013

Cher Monsieur,

Dans un récent courrier, vous avez souhaité me faire part de vos remarques concernant la mesure prévue initialement à l'article 5 du projet de loi de finances (PLF) pour 2014 visant à supprimer l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé.

C'est avec une attention toute particulière que j'en ai pris connaissance et je vous en remercie vivement.

Comme vous le savez, j'ai cosigné deux amendements de mes collègues Marc LE FUR et Hervé MARITON visant à supprimer l'article 5 du PLF 2014. En effet, la disparition de cette exonération pour les salariés concernés entraînera une hausse d'impôt sur le revenu de 90 à 150 euros en moyenne par bénéficiaire alourdissant une nouvelle fois la pression fiscale sur les salariés et les classes moyennes. De plus, cette mesure intervient en parfaite incohérence avec l'Accord National Interprofessionnel (ANI) établi entre les syndicats et les organisations patronales et sa transposition en droit qui prévoient que la mise en place d'une complémentaire santé devra être proposée à tous les salariés. Ces amendements ont cependant été respectivement rejetés à l'occasion de l'examen du PLF 2014 en première lecture puis en nouvelle lecture.

Le PLF 2014 a été définitivement adopté le 19 décembre dernier, sachez que je regrette ainsi que la suppression de l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé ait été finalement entérinée.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Martial SADDIER

Immeuble « La Résidence »
111, rue du Pont
74130 BONNEVILLE

Tel 04 50 25 24 13
Fax 04 50 25 95 83

Assemblée Nationale
126, Rue de l'Université
75007 PARIS